

22/08/2025

Document de référence



École Saint-Pie X
1955

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-PIE-X

Chers parents,

Nous vous transmettons les renseignements concernant l'organisation de l'école Saint-Pie-X pour l'année scolaire 2025-2026. Nous espérons ainsi répondre aux interrogations les plus fréquentes sur le fonctionnement de l'école. À partir de notre projet éducatif, nous poursuivrons ensemble la mission éducative de l'école Saint-Pie-X pour ainsi favoriser la réussite et le bien-être des élèves de notre école. Dans un esprit de collaboration, les membres de l'équipe-école et moi-même nous engageons à œuvrer avec vous à titre de partenaires pour l'atteinte de nos objectifs. Ainsi, vous êtes invités à communiquer avec nous au besoin.

Au plaisir de vous rencontrer!

Manon Chouinard,
Directrice



Coordonnées de l'école

École primaire Saint-Pie-X

388 boul. Taché Est, Montmagny, QC G5V 1E2

Téléphone : 418-248-8198 Courriel : st-pie-x@csscotesud.gouv.qc.ca

Coordonnées du Centre de services scolaire

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

157, rue Saint-Louis, Montmagny, QC G5V 4N3

Téléphone : 418-248-1001

Heures d'ouverture du secrétariat

AM

PM

7h50 à 11h30

12H30 à 15h50

Horaire de l'école (Nouveauté 5 périodes de 60 minutes)

PÉRIODES	HEURES	DURÉE
Surveillance entrée	7 :55 à 8 :00	5 min
Accueil et déplacement	8 :00 à 8 :04	4 min
1 ^{re} cours	8 :04 à 9 :04	60 min
2 ^e cours	9 :04 à 10 :04	60 min
Accueil et déplacement	10 :04 à 10 :06	2 min
Récréation AM	10 :06 à 10 :26	20 min
Accueil et déplacement	10 :26 à 10 :28	2 min
3 ^e cours	10 :28 à 11 :28	60 min
Accueil et déplacement	11 :28 à 11 :30	2 min
Surveillance sortie	11 :30 à 11 :35	5 min
Dîner	11 :30 à 12 :45	75 min
Surveillance entrée	12 :40 à 12 :45	5 minutes
Accueil et déplacement	12 :45 à 12 :50	5 min
4 ^e cours	12 :50 à 13 :50	60 min
Accueil et déplacement	13 :50 à 13 :52	2 min
Récréation PM	13 :52 à 14 :12	20 min
Accueil et déplacement	14 :12 à 14 :14	2 min
5 ^e cours	14 :14 à 15 :14	60 min
Accueil et déplacement	15 :14 à 15 :18	4 min
Surveillance sortie	15 :18 à 15 :25	7 min

RAPPELS IMPORTANTS

AM

PM

Début des cours: **8h04**

Début des cours: **12h45**

Sortie du midi : **11h30**

Sortie du soir : **15h18**

- Nous demandons aux élèves qui ne fréquentent pas le service de garde de ne pas se présenter à l'école avant le début de la surveillance soit **7h55 le matin et 12h40 le midi**, par mesure de **SÉCURITÉ**.
- Les parents du service de garde qui circulent dans l'école doivent le faire discrètement pour favoriser la concentration et le travail des enseignants.

Services d'enseignement

Pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans, nous dispensons des activités associées aux domaines de développement du programme de l'éducation préscolaire québécois. Pour le primaire, soit les élèves de la 1^{re} à la 6^e année, nous travaillons le développement des compétences du programme de formation de l'école québécoise par des activités relevant des disciplines suivantes:

- | | | |
|-------------------------------|--|---|
| ✓ Français | ✓ Mathématique | ✓ Anglais |
| ✓ Arts
plastiques | ✓ Éducation physique | ✓ Musique |
| ✓ Sciences et
technologies | ✓ Géographie, histoire et
éducation à la
citoyenneté | ✓ Culture et
citoyenneté
québécoise |

Un temps minimal est déterminé pour chacune des matières.

Autres services offerts par l'école

Des services particuliers et complémentaires pourraient être offerts par l'école en fonction des besoins de notre clientèle. Ces services comprennent notamment :

- | | |
|--|-------------------|
| ✓ Technicien (nes) en éducations spécialisé (es) (TES) | ✓ Orthophonie |
| ✓ Infirmière scolaire, hygiéniste dentaire (CISSS) | ✓ Psychologie |
| ✓ Orthopédagogie | ✓ Psychoéducation |
| ✓ Service de garde | |

Équipe-école 2025-2026

<i>Affectation</i>	<i>Enseignants titulaires</i>	<i>Groupe-repère</i>
Animation passe-partout	Karen Routhier et Catherine Breton	041
Maternelle 4 ans	Valérie Hains en remplacement de Sophie Bernier	045
Maternelle 5 ans	Brigitte Messervier	051
Maternelle 5 ans	Josée Corriveau	052
Maternelle 5 ans	Élodie Gaudreau en remplacement de Esther Gaudreau	053
1^{re} année	Sonia Godbout	111
1^{re}—2^e année	Kassandra Corbin	161-162
2^e année	Suzie Buteau	112
3^e année	Marie-Josée Rouleau	113
Stagiaire de Marie-Josée	Éliane Lavoie	
3^e -4^e année	Julie Normand	173-174
Stagiaire de Julie	Laurie Lamontagne	
4^e année	Marie-Pier Moreau	114
5^e année	Fabienne Boucher	115
5^e année	Pascale Dubé	115
6^e année	Benoît Langlois	116
6^e année	Maude Côté	126
<i>Allègement</i>		
Allègement	Catherine Lévesque	045, 052, 112, 161-162
Allègement	Raphaëlle Dubé-Lavoie	115, 116, 126
<i>Enseignants spécialistes</i>		
Éducation physique	Carol Maurais	1^{re} à 6^e année
Éducation physique	Mathieu Létourneau	Mat 5 ans
Éducation physique	Koralys Dumas	Mat 4 ans

Musique	Charles Labrecque	Tous les groupes
Anglais	Laurie Théberge	1 ^{re} à 5 ^e année

<i>Services complémentaires</i>	
Orthophoniste	Jérôme Lord
Orthopédagogue	Isabelle Nicole
Orthopédagogue	Marie-Claude Fortin
Psychologue	Claudia Morin
Psychoéducatrice	Marie-Pier Dubé
<i>Service de garde</i>	
Tech. en service de garde	Annie St-Pierre Tremblay
Éducatrice de classe principale	Karol Ann Desjardins
Éducatrice	Jolyane Nadeau-Collin
Éducatrice	Nathalie Masson
Éducatrice	Fatiha El Batlaoui
Éducatrice	Roxanne Tremblay-Cloutier
Éducatrice	Natalie Roy
Éducatrice	Kym St-Amant
Éducatrice	Françoise Tremblay
Éducatrice	Mélika Pozzi-Blouin
Éducatrice	Sarah-Jane Molloy-Comtois
Éducatrice	Karène Alexis
<i>Personnel de soutien</i>	
Tech. éducation spécialisée	Gabrielle Gingras
Tech. éducation spécialisée	Annie Beaulieu
Tech. éducation spécialisée	Marie-Christine Morin
Tech. éducation spécialisée	Karène Alexis
Tech. éducation spécialisée	Madison Loriou en remplacement de Ariane Poulin
Concierge	Roger Chouinard

Secrétaire d'école	Katryne Guillemette
Direction	Manon Chouinard

Déclaration des absences des élèves

Pour nous informer de l'absence de votre enfant à l'école, vous devez utiliser votre portail *Mozaïk parents* et déclarer l'absence en sélectionnant le motif approprié **OU** vous devez communiquer directement avec le secrétariat **ET** le service de garde si votre enfant le fréquente par téléphone et ce, **avant le début des cours**. **Cette procédure est à suivre pour toutes les journées d'absence de votre enfant**. Si vous êtes au courant d'un rendez-vous qu'aura votre enfant prochainement, la déclaration peut être faite à l'avance.

Voici le lien vous permettant de visionner une vidéo explicative des étapes à suivre :

[Mosaik - parents](#) * La partie de la déclaration des absences se déroule à 4 min 58 de la vidéo.

Rendez-vous ou départ en cours de journée

L'école compte sur votre collaboration pour éviter de planifier des rendez-vous ou des voyages sur les heures de cours de votre enfant. Si votre enfant doit exceptionnellement quitter l'école avant la fin des classes, nous vous demandons de prévenir l'école **ET** le service de garde en début de journée. L'enfant attend à l'intérieur de l'école (au secrétariat) et circule par l'entrée principale. De plus lorsqu'il revient à l'école, vous devez l'accompagner au secrétariat et vous assurer que votre enfant entre dans l'école. La secrétaire le reconduira à sa classe.

***Aucun enfant n'est autorisé à déroger de son horaire habituel (dîner, autobus, rdv, etc.) ou à quitter l'école sans autorisation signée et datée des parents.** En cas de doute, nous vérifierons l'authenticité du billet remis. Pour des situations imprévues en cours de journée, vous devez laisser un message vocal au secrétariat.

Santé

Si votre enfant fait de la fièvre ou présente des symptômes grippaux et/ou de gastro, il doit demeurer à la maison jusqu'à 24h après les derniers symptômes afin d'éviter la propagation des virus.

Si votre enfant est malade et/ou blessé durant sa journée d'école et qu'il ne s'agit pas d'une urgence nécessitant des soins immédiats par des ambulanciers, nous communiquerons avec le répondant au numéro d'urgence déclaré dans la fiche santé. S'il n'y a pas de réponse et selon la situation, il est possible que l'école dirige votre enfant à l'hôpital. Dans un tel cas, ce dernier sera accompagné par un intervenant scolaire jusqu'à l'arrivée du répondant.

Administration de médicaments

Dans le cas où votre enfant doit prendre un médicament prescrit par un médecin sur les heures de cours ou au service de garde (antibiotique, pompes, etc.), il est **obligatoire** de compléter le formulaire d'administration d'un médicament et de vous déplacer à l'école pour déposer le médicament et le formulaire au secrétariat. **Pour des raisons de sécurité, aucun enfant n'est autorisé à transporter lui-même un médicament dans son sac.** La posologie du médicament doit obligatoirement se trouver sur le contenant. Vous trouverez une copie de ce formulaire à la fin du document.

Forces majeures

En cas de mauvaises conditions climatiques le matin, la fermeture de l'école est annoncée sur le site Internet www.csscotesud.gouv.qc.ca, sur la page Facebook du CSS et sur les stations de radio.

Si une fermeture de l'école survient en cours de journée (détérioration des conditions climatiques, bris d'équipement, etc.), nous vous informerons immédiatement par courriel et un membre du personnel de l'école communiquera avec vous par téléphone pour assurer le départ de tous les élèves dans les meilleurs délais. Lors de cette procédure, nous nous référerons à ce que vous avez inscrit sur la fiche de fermeture d'urgence de votre enfant. **Il est donc impératif pour la sécurité de votre enfant de nous tenir informés de tout changement à votre dossier!**

Calendrier scolaire

Comme grande nouveauté cette année, le calendrier scolaire des élèves du primaire compte 180 jours de classe répartis sur **18 cycles de 10 jours** incluant 3 étapes. **L'école débute le 26 août 2025** et se termine le 19 juin 2026. Vous trouverez une copie du calendrier scolaire 2025-2026 à la fin du document.

Évaluations

Nous produirons quatre communications écrites (bulletins) durant l'année scolaire. Un courriel vous sera envoyé lorsqu'elles seront disponibles sur Mozaïk. Un document explicatif sur l'évaluation dans la classe de votre enfant vous sera remis dans les prochaines semaines. Si vous prévoyez partir en voyage, notez que les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail à votre enfant ou de reprendre les tâches manquées. Il est donc important d'en informer l'école le plus rapidement possible.

Photographie

La séance de photographie scolaire aura lieu le **lundi 6 octobre 2025**. Comme elle a lieu au retour de la fin de semaine, nous vous demandons de bien l'inscrire immédiatement à votre calendrier car **un rappel sera effectué le vendredi précédent**. La décision quant à l'achat des photos est à la discrétion des parents. Cette année encore, les photos de finissants, celle des fratries ainsi que les reprises de photos (élèves absents le 6 octobre) auront lieu une autre journée. Cette date reste à déterminer, nous vous la communiquerons dès qu'elle sera établie.

Assurance

Le Centre de services scolaire détient une assurance responsabilité civile. Il est important de comprendre que celle-ci ne couvre pas les frais occasionnés par des incidents ou des bris qui pourraient se produire au cours d'une activité vécue par votre enfant à l'école.

Rencontre du personnel

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel de l'école, il est souhaitable de prendre un rendez-vous. Nos horaires et nos activités ne rendent pas toujours disponibles le personnel enseignant et la direction pour vous recevoir. Nous vous rappelons que le premier responsable de votre enfant est son enseignant titulaire et qu'il est important de communiquer avec lui en premier lieu pour toutes situations particulières.

Collation

Nous vous demandons de fournir à votre enfant des aliments bénéfiques pour sa santé. Nous suggérons des fruits, des légumes et du fromage. Les croustilles, les bonbons, le chocolat et la gomme à mâcher sont interdits. De plus, puisque nous avons quelques élèves souffrant d'allergies sévères, il est interdit d'envoyer des aliments pouvant contenir des arachides car votre enfant ne pourra pas les manger.

Objets perdus

Un nombre impressionnant de morceaux de vêtements se perdent et demeurent sans propriétaire à l'école. Nous vous suggérons d'identifier les effets personnels de votre enfant. Notez que les objets perdus à l'intérieur de l'école sont déposés dans un panier au rez-de-chaussée ou au premier étage. Afin d'éviter la perte de souliers, nous recommandons un sac à souliers. En cas de perte de petits objets comme des bijoux, veuillez-vous renseigner au secrétariat, où ils sont normalement apportés.

Habillement

Les repères quant à l'habillement des élèves sont énoncés au point 2 du code de vie se trouvant à la fin du document. Une deuxième paire de souliers est suggérée pour éviter de transporter des saletés de l'extérieur dans les locaux de l'école.

Lors des cours d'éducation physique, il est **obligatoire** pour tous les élèves de porter des espadrilles avec de bons renforts ne marquant pas le plancher ainsi qu'un chandail à manches courtes et des pantalons courts. Les élèves doivent enlever leurs bijoux (ex. : bague, collier, etc.) ou les laisser à la maison.

Bicyclettes

Nous acceptons que les élèves arrivent à l'école à bicyclette. Nous ne sommes pas responsables des accidents qui pourraient survenir durant le trajet, ni des bris ou des vols. Arrivé à l'école, votre enfant doit stationner immédiatement son vélo à l'emplacement prévu à cet effet.

- Il est demandé à votre enfant de circuler seul sur sa bicyclette.
- Les périodes permises seront précisées selon la température.

*POUR SECONDER L'ÉCOLE DANS SES OBJECTIFS, NOUS VOUS INVITONS À
PARTICIPER À LA VIE ACTIVE DE L'ÉCOLE!*

1. En venant, en grand nombre participer aux rencontres du début de l'année.
2. En suivant le conseil d'établissement qui est le comité officiel par lequel les parents peuvent s'exprimer, s'impliquer et collaborer à la vie de l'école.
3. En étant présent aux rencontres proposées par un intervenant scolaire.
4. En participant à certaines activités éducatives, sportives et culturelles.
5. En prenant connaissance du bulletin, des travaux de votre enfant, etc.
6. En encourageant votre enfant quotidiennement à la maison et dans ses tâches scolaires.
7. En collaborant étroitement avec les intervenants scolaires concernés si un problème survient afin de favoriser la recherche de solutions.
8. En entretenant des communications respectueuses envers les intervenants scolaires et en choisissant du vocabulaire positif au sujet de l'école et auprès de votre enfant.



AUSSI DISPONIBLES DANS NOTRE ENVOI COURRIEL

- Le calendrier scolaire 2025-2026
- Le code de vie de l'école
- Le formulaire d'administration d'un médicament
- La publicité du CSS pour le recrutement au conseil d'établissement
- La publicité du CSS pour le recrutement au comité de parents
- La publicité du CSS pour le recrutement au comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)
- La publicité du CSS pour le recrutement au conseil d'administration